

**DELIBERATION N° CP 10-715****DU 14 OCTOBRE 2010**

Affectation d'autorisations de programme pour des travaux et des études dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies locales et renouvelables

4<sup>ème</sup> rapport pour l'année 2010

Affectation d'une autorisation d'engagement dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques

**PREFECTURE DE LA REGION  
ILE-DE-FRANCE**

**20 OCT. 2010**

**BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU Le Code de l'environnement ;
- VU La délibération CR 15-00 du 4 mai 2000 approuvant le plan régional de la qualité de l'air transmis par le Préfet de Région par courrier du 17 mars 2000 ;
- VU La délibération CR 06-01 du 23 janvier 2001 relative à l'action régionale en faveur de la reconstitution du patrimoine arbustif et arboré francilien et de la filière bois ;
- VU La délibération CR 10-01 du 5 avril 2001 relative à l'action régionale en faveur du logement – mise en œuvre du contrat de plan et adaptation de certains dispositifs ;
- VU La délibération CR 44-06 du 17 mai 2006 relative au plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire ;
- VU La délibération CR 78-07 du 29 juin 2007 relative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au changement climatique : compensation carbone, bilan carbone, projets domestiques, incitations et plan climat régional, engagements de la région Ile-de-France ;
- VU La délibération CR 112-09 du 26 novembre 2009 relative à des dispositions diverses dans le domaine de l'énergie : modification du règlement de l'appel à projets pour la promotion des bâtiments basse consommation (BBC), lancement de l'appel à projets « réhabilitation durable », conventions type associées à l'affectation de subventions dans le domaine de l'énergie ;
- VU La délibération CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU La délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
- VU La délibération CR 55-10 du 30 septembre 2010 relative à la Création de l'Agence Parisienne du Climat : adhésion de la Région a l'association pour la préfiguration de l'Agence Parisienne du Climat ;
- VU La délibération CP 09-478 du 29 mai 2009 relative à l'affectation d'autorisations de programme pour des travaux, des études et des actions de sensibilisation dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies locales et renouvelables 4<sup>ème</sup> rapport pour l'année 2009 ;
- VU La délibération CP 10-238 du 10 janvier 2010 relative à l'affectation d'autorisations de programme pour des travaux, des études et des actions de sensibilisation dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies locales et renouvelables 1<sup>er</sup> rapport pour l'année 2010 ;
- VU Le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 ;
- VU Le budget 2010 de la Région Ile-de-France ;
- VU Le rapport CP 10-715 présenté par monsieur le président du Conseil Régional d'Ile-de-France ;
- VU L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;
- VU L'avis de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie.

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article 1 :**

Décide d'attribuer des subventions aux maîtres d'ouvrage désignés ci-après pour la mise en œuvre de travaux et d'études dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies locales et renouvelables pour la réduction de l'effet de serre pour un montant total de **1 186 529,50 €** en autorisations de programme.

**Article 2 :**

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total de **119 265 €**, disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2010, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PJ 75-001 (375001) « Maîtrise de l'énergie, développement des énergies locales et renouvelables », action 375001017 : « Maîtrise de l'énergie, développement des énergies locales et renouvelables » (nature 204), décomposée comme suit :

Description	Surface (m <sup>2</sup> )	Investissement HT	Subvention régionale	
			Barème / taux	Montant
<b>DEPARTEMENT 75</b>				
<b>FONGECIF Ile de France</b> : audit énergétique du siège régional		19 800 €	25 %	4 950 €
<b>Agence Immo Lelièvre - syndic de la copropriété tour Bologne 84 bld Massena à Paris</b> : diagnostic énergétique		15 668 €	25 %	3 917 €
<b>CDB gestion - syndic de la copropriété 15/17 place d'Aligre à Paris</b> : diagnostic énergétique		5 500 €	25 %	1 375 €
<b>IPG immobilier parisienne de gestion - syndic de la copropriété 1b hameau boileau</b> : diagnostic énergétique		2 900 €	25 %	725 €
<b>Le terroir - syndic de la copropriété du 90 avenue du Maine à Paris</b> : diagnostic énergétique		15 744 €	25 %	3 936 €
<b>Cabinet Masson &amp; cie - syndic de la copropriété 58/62 boulevard de Charonne à Paris</b> : diagnostic énergétique		4 348 €	25 %	1 087 €
<b>Marrast - syndic de la copropriété 10 rue le grattier à Paris</b> : diagnostic énergétique		2 900 €	25 %	725 €
<b>Degueldre Andre/Philippe &amp; cie - syndic de la copropriété 34/42 bvd de Grenelle 1/3 rue St Charles à Paris</b> : diagnostic énergétique		5 000 €	25 %	1 250 €
<b>syndicat de copropriété du 11 rue Dunois Paris 13</b> : diagnostic énergétique		3 000 €	25 %	750 €
<b>DEPARTEMENT 77</b>				
<b>Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (77)</b> : GTB du siège social répondant au niveau de performance "bâtiment passif"	-	37 868 €	15 %	5 680 €
<b>Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (77)</b> : végétalisation de la toiture du siège social répondant au niveau de performance "bâtiment passif"	250	32 830 €	45€/m <sup>2</sup>	11 250 €
<b>Ville de Villeparisis (77)</b> : audit énergétique du groupe scolaire Célestin Freinet		2 000 €	25 %	500 €
<b>DEPARTEMENT 78</b>				
<b>Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)</b> : Bilan énergétique territorial	-	100 000 €	40 %	40 000 €
<b>Promopole</b> : Audit énergétique du bâtiment et du village d'entreprises	-	13 000 €	40 %	5 200 €
<b>Commune de la Celle Saint-Cloud</b> : Audit énergétique du Gymnase Corneille	-	5 400 €	25 %	1 350 €
<b>Ville des Mureaux</b> : diagnostic énergie-climat territoire	-	16 675 €	40 %	6 670 €
<b>DEPARTEMENT 93</b>				
<b>SDC du centre commercial O'Parinor</b> : diagnostic énergétique		30 000 €	25%	7 500 €
<b>Commune de Drancy</b> : diagnostic éclairage public		56 000 €	40%	22 400 €
<b>TOTAL</b>		<b>340 633 €</b>		<b>119 265 €</b>

Ces affectations seront imputées sur le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 : grand projet 7 « Lutte contre le changement climatique », projet « **Efficacité énergétique des bâtiments** ».

Habilite le Président du Conseil Régional à signer les conventions conformes au modèle type approuvé par l'article 7 de la présente délibération.

### Article 3 :

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total **1 029 294,50 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2010, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PJ 75-001 (375001) « Maîtrise de l'énergie, développement des énergies locales et renouvelables », action 375001017 : « Maîtrise de l'énergie, développement des énergies locales et renouvelables » (nature 204), décomposée comme suit :

Description	Surface (m <sup>2</sup> )	Investissement HT	Subvention régionale	
			Taux	Montant
<b>DEPARTEMENT 77</b>				
<b>Commune de Melun (77)</b> : raccordement de la maison de l'enfance au réseau de chaleur géothermie	23.9t	186 500 €	150€/tCO <sub>2</sub> évitée	3 585 €
<b>Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (77)</b> : Installation photovoltaïque sur le bâtiment passif du siège social	220	70 034 €	30 %	21 010 €
<b>Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (77)</b> : Installation solaire thermique sur le bâtiment passif du siège social	2.5	5 420 €	400€/m <sup>2</sup>	1 000 €
<b>DEPARTEMENT 92</b>				
<b>EPAD (ETABLISSEMENT PUBLIC AMENAGEMENT DE LA DEFENSE)</b> : étude de potentiel géothermique		74 625 €	40 %	29 850 €
<b>DEPARTEMENT 93</b>				
<b>VILLE DE CLICHY-SOUS-BOIS</b> : extension du réseau de chaleur géothermique		643 895 €	11,93 %	76 805,50 €
<b>DEPARTEMENT 94</b>				
<b>CRETEIL</b> : étude de faisabilité d'un nouveau doublet géothermique		100 000 €	40 %	40 000 €
<b>DEPARTEMENT 95</b>				
<b>Société Parisienne d'Aide à la Santé Mentale (SPASM)</b> : installation d'une PAC sur sondes pour le chauffage et l'ECS dans le cadre de la construction d'une maison Hospitalière à Cergy.	-	325 814 €	30 %	97 744 €
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL VILLIERS LE BEL-GONESSE</b> : extension du réseau de chaleur à l'ensemble immobilier DLM/PLM	5 261t	2 827 000 €	150€/tCO <sub>2</sub>	789 150 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 233 288 €</b>		<b>1 029 294,50 €</b>

Cette affectation sera imputée sur le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 : grand projet 7 « Lutte contre le changement climatique », projet « **Energies renouvelables** ».

Habilite le Président du Conseil Régional à signer les conventions conformes au modèle type approuvé par l'article 7 de la présente délibération.

**Article 4 :**

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total **8 120 €**, disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2010, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PJ 75-001 (375001) « Maîtrise de l'énergie, développement des énergies locales et renouvelables », action 375001017 : « Maîtrise de l'énergie, développement des énergies locales et renouvelables » (nature 204), décomposée comme suit :

Description	Montant subventionnable	Subvention régionale	
		Taux	Montant
<b>DEPARTEMENT 78</b>			
<b>Commune de la Celle Saint-Cloud</b> : Etude de faisabilité d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour le gymnase et la piscine Corneille	10 600 €	40 %	4 240 €
<b>DEPARTEMENT 91</b>			
<b>Le Plessis Pâté</b> : étude de faisabilité bois énergie sur l'école Léon Blum	9 700 €	40 %	3 880 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 300 €</b>		<b>8 120 €</b>

Cette affectation sera imputée sur le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 : grand projet 7 « Lutte contre le changement climatique », projet « **valorisation de la biomasse : développement de la filière bois énergie** ».

Habilite le Président du Conseil Régional à signer les conventions conformes au modèle type approuvé par l'article 7 de la présente délibération.

**Article 5 :**

Affecte une **autorisation d'engagement** d'un montant total de **20 000 €** disponible sur le chapitre 937 « Environnement » du budget 2010, code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-002 (171002) « Concertation et sensibilisation à la préservation de l'environnement », action 17100203 « Plan Climat ». Axe de territorialité : département de Paris (75).

Décide du paiement de la cotisation pour l'année 2010 à l'association de préfiguration de l'Agence Parisienne du Climat.

**Article 6 :**

Accepte la dérogation visée à l'article 17 du règlement budgétaire et financier pour les dossiers listés ci-après et autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter de la date de démarrage des travaux indiquée dans la fiche projet des dossiers correspondants :

- DOSSIER N°**10016543** FONGECIF ILE DE FRANCE : AUDIT ENERGETIQUE DU SIEGE REGIONAL prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter du 1 avril 2010.
- DOSSIER N°**10014228** SDC DU CENTRE COMMERCIAL O'PARINOR : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter du 1 septembre 2010
- DOSSIER N°**10016520** VILLE DE CLICHY-SOUS-BOIS : EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIQUE prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter du 1 mai 2010
- DOSSIER N°**10016351** CRETEIL : ETUDE DE FAISABILITE D'UN NOUVEAU DOUBLET GEOTHERMIQUE prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter du 1 septembre 2010
- DOSSIER N° **10013847** COMMUNE DE MELUN (77) : RACCORDEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE AU RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIE prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter du 1 juillet 2010
- DOSSIER N° **10014477** SYNDICAT INTERCOMMUNAL VILLIERS LE BELGONESSE : EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR A L'ENSEMBLE IMMOBILIER DLM/PLM prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter du 1 juin 2010
- DOSSIER N° **10017947** : SOUTIEN ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE L' AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT (APC)

**Article 7 :**

Approuve la convention-type à conclure avec les bénéficiaires de subventions au titre du plan régional pour l'énergie jointe en annexe 3 à la présente délibération.

**Article 8 :**

Approuve l'avenant N°1 à la convention votée lors de la délibération CP 09-478 du 29 mai 2009 entre la REGION et PARIS HABITAT OPH, ci-joint en annexe 4 de la présente délibération.

Habilite le Président à signer cet avenant.

**Article 9 :**

Approuve la convention de groupement de commandes modifiée et disponible en annexe 5 de la présente délibération pour la passation, le suivi et l'exécution d'un marché relatif à l'organisation de l'opération « Etude préalable à l'élaboration du volet combustion de la biomasse en filière collective du Schéma de développement de la biomasse énergie en Ile-de-France » et autorise le Président du Conseil régional à la signer.

**Vu et transmis à M. le Préfet de Région,  
en application de l'article 7 de la loi  
du 22 juillet 1982, le 20 OCT. 2010**

**Le Président du Conseil Régional  
d'Ile de France**

JEAN-PAUL HUCHON



## **ANNEXE 1 A LA DELIBERATION**

Etat récapitulatif des subventions affectées

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	14/10/2010	<b>N° de rapport :</b>	CP10-715	<b>Budget :</b>	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	75 - Politique de l'énergie
<b>Programme :</b>	375001 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales
<b>Action :</b>	375001017 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>Dispositif :</b>	00000101 - Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	10013847 - COMMUNE DE MELUN (77) : raccordement de la maison de l'enfance au réseau de chaleur géothermie		
<b>Bénéficiaire :</b>	R785 - VILLE DE MELUN		
<b>Localisation :</b>	MELUN		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	3 585,00 €	<b>Code nature :</b>	20414
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>3 585,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10014109 - COMMUNE DE VILLEPARISIS (77) : audit énergétique du groupe scolaire Célestin Freinet		
<b>Bénéficiaire :</b>	R989 - COMMUNE DE VILLEPARISIS		
<b>Localisation :</b>	VILLEPARISIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	500,00 €	<b>Code nature :</b>	20414
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>500,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10014461 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN YVELINES (78) : Bilan énergétique territorial		
<b>Bénéficiaire :</b>	R7382 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN YVELINES		
<b>Localisation :</b>	CA DE ST QUENTIN EN YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	40 000,00 €	<b>Code nature :</b>	20414
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>40 000,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10014477 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL VILLIERS LE BEL-GONESSE : EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR A L'ENSEMBLE IMMOBILIER DLM/PLM		
<b>Bénéficiaire :</b>	R122000 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL VILLIERS LE BEL-GONESSE		
<b>Localisation :</b>	VILLIERS-LE-BEL		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	789 150,00 €	<b>Code nature :</b>	20414
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>789 150,00 €</b>

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	14/10/2010	<b>N° de rapport :</b>	CP10-715	<b>Budget :</b>	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	75 - Politique de l'énergie
<b>Programme :</b>	375001 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales
<b>Action :</b>	375001017 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>Dispositif :</b>	00000101 - Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	10014485 - COMMUNE DE DRANCY : DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1246 - COMMUNE DE DRANCY		
<b>Localisation :</b>	DRANCY		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	22 400,00 €	<b>Code nature :</b>	20414
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €	TTC	0 %	<b>22 400,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10016088 - COMMUNE DE LA CELLE SAINT-CLOUD (78) : Etude de faisabilité d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour le gymnase et la piscine Corneille		
<b>Bénéficiaire :</b>	R538 - COMMUNE DE LA CELLE SAINT-CLOUD		
<b>Localisation :</b>	LA CELLE-SAINT-CLOUD		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Valorisation économique de la biomasse : développement de la filière bois énergie - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 240,00 €	<b>Code nature :</b>	20414
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>4 240,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10016089 - COMMUNE DE LA CELLE SAINT-CLOUD (78) : Audit énergétique du Gymnase Corneille		
<b>Bénéficiaire :</b>	R538 - COMMUNE DE LA CELLE SAINT-CLOUD		
<b>Localisation :</b>	LA CELLE-SAINT-CLOUD		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	1 350,00 €	<b>Code nature :</b>	20414
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>1 350,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10016351 - CRETEIL : ETUDE DE FAISABILITE D'UN NOUVEAU DOUBLET GEOTHERMIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R17 - COMMUNE DE CRETEIL		
<b>Localisation :</b>	CRETEIL		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	40 000,00 €	<b>Code nature :</b>	20414
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €	TTC	0 %	<b>40 000,00 €</b>

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	14/10/2010	<b>N° de rapport :</b>	CP10-715	<b>Budget :</b>	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	75 - Politique de l'énergie
<b>Programme :</b>	375001 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales
<b>Action :</b>	375001017 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>Dispositif :</b>	00000101 - Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	10016457 - VILLE DES MUREAUX : diagnostic énergie-climat territoire		
<b>Bénéficiaire :</b>	R664 - COMMUNE DES MUREAUX		
<b>Localisation :</b>	LES MUREAUX		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	6 670,00 €	<b>Code nature :</b>	20414
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>6 670,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10016520 - VILLE DE CLICHY-SOUS-BOIS : EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1263 - COMMUNE DE CLICHY-SOUS-BOIS		
<b>Localisation :</b>	CLICHY-SOUS-BOIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	76 805,50 €	<b>Code nature :</b>	20414
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>76 805,50 €</b>

<b>Dossier :</b>	10016561 - LE PLESSIS PATE : étude de faisabilité bois énergie sur l'école Léon Blum		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1139 - COMMUNE DU PLESSIS PATE		
<b>Localisation :</b>	LE PLESSIS-PATE		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Valorisation économique de la biomasse : développement de la filière bois énergie - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	3 880,00 €	<b>Code nature :</b>	20414
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>3 880,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10013885 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (77) : GTB du siège social répondant au niveau de performance "bâtiment passif"		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0009976 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE		
<b>Localisation :</b>	LA ROCHETTE		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	5 680,00 €	<b>Code nature :</b>	20418
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>5 680,00 €</b>

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	14/10/2010	<b>N° de rapport :</b>	CP10-715	<b>Budget :</b>	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	75 - Politique de l'énergie
<b>Programme :</b>	375001 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales
<b>Action :</b>	375001017 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>Dispositif :</b>	00000101 - Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	10013892 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (77) : Installation photovoltaïque sur le bâtiment passif du siège social		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0009976 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE		
<b>Localisation :</b>	LA ROCHETTE		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	21 010,00 €	<b>Code nature :</b>	20418
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>21 010,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10013904 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (77) : Installation solaire thermique sur le bâtiment passif du siège social		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0009976 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE		
<b>Localisation :</b>	LA ROCHETTE		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	1 000,00 €	<b>Code nature :</b>	20418
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>1 000,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10013919 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (77) : végétalisation de la toiture du bâtiment passif du siège social		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0009976 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE		
<b>Localisation :</b>	LA ROCHETTE		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	11 250,00 €	<b>Code nature :</b>	20418
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>11 250,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10014228 - SDC DU CENTRE COMMERCIAL O'PARINOR : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0010024 - SDC DU CENTRE COMMERCIAL O'PARINOR		
<b>Localisation :</b>	AULNAY-SOUS-BOIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	7 500,00 €	<b>Code nature :</b>	2042
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €	TTC	0 %	<b>7 500,00 €</b>

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	14/10/2010	<b>N° de rapport :</b>	CP10-715	<b>Budget :</b>	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	75 - Politique de l'énergie
<b>Programme :</b>	375001 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales
<b>Action :</b>	375001017 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>Dispositif :</b>	00000101 - Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	10014540 - PROMOPOLE SEML (78) : Audit énergétique du bâtiment et du village d'entreprises		
<b>Bénéficiaire :</b>	R15384 - PROMOPOLE SEML		
<b>Localisation :</b>	CA DE ST QUENTIN EN YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	5 200,00 €	<b>Code nature :</b>	2042
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>5 200,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10014550 - EPAD (ETABLISSEMENT PUBLIC AMENAGEMENT DE LA DEFENSE) : ETUDE DE POTENTIEL GEOTHERMIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R8325 - EPAD ETABLISSEMENT PUBLIC AMENAGEMENT DEFENSE		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	29 850,00 €	<b>Code nature :</b>	2042
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €	TTC	0 %	<b>29 850,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10016437 - SPASM SOCIETE PARISIENNE D'AIDE A LA SANTE MENTALE : installation d'une PAC sur sondes pour le chauffage et l'ECS dans le cadre de la construction d'une maison Hospitalière à Cergy		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0005658 - SPASM SOCIETE PARISIENNE D'AIDE A LA SANTE MENTALE		
<b>Localisation :</b>	CERGY		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	97 744,00 €	<b>Code nature :</b>	2042
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>97 744,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10016543 - FONGECIF ILE DE FRANCE : AUDIT ENERGETIQUE DU SIEGE REGIONAL		
<b>Bénéficiaire :</b>	R6828 - FONGECIF ILE DE FRANCE		
<b>Localisation :</b>	PARIS 10		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 950,00 €	<b>Code nature :</b>	2042
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €	TTC	0 %	<b>4 950,00 €</b>

### Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	14/10/2010	<b>N° de rapport :</b>	CP10-715	<b>Budget :</b>	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	75 - Politique de l'énergie
<b>Programme :</b>	375001 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales
<b>Action :</b>	375001017 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>Dispositif :</b>	00000101 - Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	10016559 - AGENCE IMMO LELIEVRE - SYNDIC DE LA COPROPRIETE TOUR BOLOGNE 84 BLD MASSENA A PARIS : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R12638 - AGENCE IMMO LELIEVRE		
<b>Localisation :</b>	PARIS 13		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	3 917,00 €	<b>Code nature :</b>	2042
<b>Base subventionnable :</b>	Taux de participation :	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>	
0,00 €	TTC 0 %	<b>3 917,00 €</b>	

<b>Dossier :</b>	10016569 - CDB GESTION - SYNDIC DE LA COPROPRIETE 15/17 PLACE D'ALIGRE A PARIS / DIAGNOSTIC ENERGETIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R41063 - SYNDIC CDB GESTION		
<b>Localisation :</b>	PARIS 12		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	1 375,00 €	<b>Code nature :</b>	2042
<b>Base subventionnable :</b>	Taux de participation :	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>	
0,00 €	%	<b>1 375,00 €</b>	

<b>Dossier :</b>	10016571 - IPG IMMOBILIER PARISIENNE DE GESTION - SYNDIC DE LA COPROPRIETE 1b HAMEAU BOILEAU : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R16338 - IPG IMMOBILIER PARISIENNE DE GESTION		
<b>Localisation :</b>	PARIS 16		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	725,00 €	<b>Code nature :</b>	2042
<b>Base subventionnable :</b>	Taux de participation :	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>	
0,00 €	%	<b>725,00 €</b>	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	14/10/2010	<b>N° de rapport :</b>	CP10-715	<b>Budget :</b>	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	75 - Politique de l'énergie
<b>Programme :</b>	375001 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales
<b>Action :</b>	375001017 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>Dispositif :</b>	00000101 - Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	10016572 - LE TERROIR - SYNDIC DE LA COPROPRIETE DU 90 AVENUE DU MAINE A PARIS : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R10240 - SYNDIC LE TERROIR		
<b>Localisation :</b>	PARIS 14		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	3 936,00 €	<b>Code nature :</b>	2042
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>3 936,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10016575 - CABINET MASSON & CIE - SYNDIC DE LA COPROPRIETE 58/62 BOULEVARD DE CHARONNE A PARIS : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R14778 - CABINET MASSON SA		
<b>Localisation :</b>	PARIS 20		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	1 087,00 €	<b>Code nature :</b>	2042
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>1 087,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10016576 - MARRAST 6 SYNDIC DE LA COPROPRIETE 10 RUE LE GRATTIER A PARIS : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R23050 - CABINET MARRAST		
<b>Localisation :</b>	PARIS 4		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	725,00 €	<b>Code nature :</b>	2042
<b>Base subventionnable :</b>		<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €		%	<b>725,00 €</b>

### Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	14/10/2010	<b>N° de rapport :</b>	CP10-715	<b>Budget :</b>	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	75 - Politique de l'énergie
<b>Programme :</b>	375001 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales
<b>Action :</b>	375001017 - Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>Dispositif :</b>	00000101 - Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	10016577 - DEGUELDRE ANDRE/PHILIPPE & CIE - SYNDIC DE LA COPROPRIETE 34/42 BVD DE GRENELLE 1/3 RUE ST CHARLES A PARIS : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R11002 - CABIBNET DEGUELDRE ANDRE/PHILIPPE & CIE		
<b>Localisation :</b>	PARIS 15		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	1 250,00 €	<b>Code nature :</b>	2042

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €	%	<b>1 250,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	10016641 - SYNDICAT DE COPROPRIETE DU 11 RUE DUNOIS PARIS 13 : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0010514 - SYNDICAT DE COPROPRIETE DU 11 RUE DUNOIS PARIS 13		
<b>Localisation :</b>	PARIS 13		
<b>CPER / CPRD :</b>	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	750,00 €	<b>Code nature :</b>	2042

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>
0,00 €	%	<b>750,00 €</b>

<b>Total sur le dispositif 00000101 - Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage :</b>	1 186 529,50 €
--	----------------

<b>Total sur l'imputation 907 - 75 - 375001 - 375001017 :</b>	1 186 529,50 €
---	----------------

### Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	14/10/2010	<b>N° de rapport :</b>	CP10-715	<b>Budget :</b>	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	937 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	71 - Actions transversales
<b>Programme :</b>	171002 - Concertation et sensibilisation à la préservation de l'envt.
<b>Action :</b>	17100203 - Plan climat

<b>Dispositif :</b>	00000452 - Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	10017947 - Soutient association de préfiguration de l'agence Parisienne du Climat APC		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0011649 - AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT APC		
<b>Localisation :</b>	VILLE DE PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	20 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6281

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale</b>	
20 000,00 €	HT 100 %	<b>20 000,00 €</b>	

<b>Total sur le dispositif 00000452 - Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement :</b>	20 000,00 €
---	-------------

<b>Total sur l'imputation 937 - 71 - 171002 - 17100203 :</b>	20 000,00 €
--	-------------

## **ANNEXE 2 A LA DELIBERATION**

Fiches projets

75-1

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016543</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : FONGECIF ILE DE FRANCE : AUDIT ENERGETIQUE DU SIEGE REGIONAL</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	19 800 €	25 %	4 950,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>4 950,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-75-2042-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : FONGECIF ILE DE FRANCE  
 Adresse administrative : 2 TER BOULEVARD SAINT MARTIN  
75498 PARIS CEDEX 10  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur David MAZURELLE, DIRECTEUR GENERAL  
 Objet : NC  
 Date de publication au JO : NC  
 N° SIRET : 32778741200045

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : réalisation d'un audit énergétique sur le siège régional

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2010

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2010

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : suite au rendu des études, le FONGECIF envisage de déposer un dossier pour l'appel à projets "Réhabilitation Durable" lancé par la Région et l'ADEME au titre de la réalisation des travaux.

**Description :**

Audit énergétique (des équipements et du bâti, avec une simulation thermique dynamique) sur le siège régional du Fongecif, bâtiment de 6500m<sup>2</sup> datant des années 70 situé au 2 ter boulevard Saint Martin à Paris.

**Localisation géographique :**

- PARIS 10

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
investissements	19 800,00	100,00%
Total	19 800,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	14 850,00	75,00%
SUBVENTION REGION	4 950,00	25,00%
Total	19 800,00	100,00%

75-2

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016559</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet :</b> <b>AGENCE IMMO LELIEVRE - SYNDIC DE LA COPROPRIETE TOUR BOLOGNE 84 BLD MASSENA A PARIS : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	15 668 €	25 %	3 917,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>3 917,00 €</b>

**Imputation budgétaire :**    907-75-2042-375001-PJ75-001  
   375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination                   : AGENCE IMMO LELIEVRE  
 Adresse administrative       : 61 BD DE VAUGIRARD  
   75015 PARIS 15  
 Statut Juridique               : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant                   :  
 Objet                             : NC  
 N° SIRET                        : 34915723000062

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : réalisation d'un diagnostic énergétique sur la copropriété située 84 boulevard Masséna à Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2010

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2010

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Diagnostic énergétique de la tour Bologne (tour de 31 étages d'une surface de 27 000 m<sup>2</sup> dont 370 logements), copropriété située 84 boulevard Masséna à Paris.

**Localisation géographique :**

- PARIS 13

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
investissements	15 668,00	100,00%
Total	15 668,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 700,00	30,00%
SUVENTION REGION	3 917,00	25,00%
Subvention ADEME	3 917,00	25,00%
SUBVENTION VILLE de Paris	3 134,00	20,00%
Total	15 668,00	100,00%

75-3

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016569</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : CDB GESTION - SYNDIC DE LA COPROPRIETE 15/17 PLACE D'ALIGRE A PARIS / DIAGNOSTIC ENERGETIQUE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	5 500 €	25 %	1 375,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-2042-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYNDIC CDB GESTION  
 Adresse administrative : 193-197 RUE DE BERCY  
75592 PARIS  
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées  
 Représentant : Monsieur Stéphane COMPIN, GESTIONNAIRE  
 Objet : NC  
 N° SIRET : 33391417400011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : réalisation d'un diagnostic énergétique pour la copropriété 15/17 place d'Aligre à Paris  
 Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2011  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Diagnostic énergétique d'une copropriété construite en 1971 composée de 3 bâtiments (2 de 8 étages, 1 de 10 étages) regroupant 110 logements et 4 locaux commerciaux.

**Localisation géographique :**

- PARIS 12

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
investissements	5 500,00	100,00%
Total	5 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	2 000,00	36,36%
SUBVENTION REGION	1 375,00	25,00%
Subvention ADEME	1 125,00	20,45%
SUBVENTION VILLE de Paris	1 000,00	18,18%
Total	5 500,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Divers Dispositifs en investissement	938,00 €
2010	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	3 290,00 €
	Montant total	4 228,00 €

75-4

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016571</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : IPG IMMOBILIER PARISIENNE DE GESTION - SYNDIC DE LA COPROPRIETE 1B HAMEAU BOILEAU : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	2 900 €	25 %	725,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-2042-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : IPG IMMOBILIER PARISIENNE DE GESTION  
 Adresse administrative : 58 RUE BEAUBOURG  
75003 PARIS  
 Statut Juridique : Société Anonyme  
 Représentant : Monsieur RAOULT, GESTIONNAIRE  
 Objet : NC  
 N° SIRET : 31620224100030

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : réalisation d'un audit énergétique de la copropriété du 1bis Hameau Boileau à Paris  
 Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2010  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Diagnostic énergétique de la copropriété du 1bis Hameau Boileau (bâtiment de 4 étages d'une surface de 900m<sup>2</sup>).

**Localisation géographique :**

- PARIS 16

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
investissements	2 900,00	100,00%
Total	2 900,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	870,00	30,00%
SUBVENTION REGION	725,00	25,00%
Subvention ADEME	725,00	25,00%
SUBVENTION VILLE de Paris	580,00	20,00%
Total	2 900,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	10 994,37 €
2009	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	2 343,07 €
2009	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	358,83 €
2010	Aide au parc privé	5 576,23 €
2010	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	950,00 €
	Montant total	20 222,50 €

75-5

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016572</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : LE TERROIR - SYNDIC DE LA COPROPRIETE DU 90 AVENUE DU MAINE A PARIS : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies- Investissement maître d'ouvrage	15 744 €	25 %	3 936,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-2042-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYNDIC LE TERROIR  
 Adresse administrative : 48 BD DES BATIGNOLLES  
75017 PARIS  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant : Monsieur Dominique VERNON, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
 Objet : NC  
 N° SIRET : 56202489300025

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : réalisation d'un audit énergétique de la copropriété du 90 avenue du Maine à Paris  
 Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 15 février 2011  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Diagnostic énergétique d'un immeuble datant de 1983, de 17 étages, composé de 200 logements.

**Localisation géographique :**

- PARIS 14

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
investissements	15 744,00	100,00%
Total	15 744,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	10 098,00	64,14%
SUBVENTION REGION	3 936,00	25,00%
Subvention ADEME	950,00	6,03%
SUBVENTION VILLE de Paris	760,00	4,83%
Total	15 744,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Divers Dispositifs en investissement	750,00 €
2009	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	7 190,40 €
2009	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	2 450,00 €
2009	Divers Dispositifs en investissement	950,00 €
2010	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	975,00 €
	Montant total	12 315,40 €

75-6

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016575</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : CABINET MASSON &amp; CIE - SYNDIC DE LA COPROPRIETE 58/62 BOULEVARD DE CHARONNE A PARIS : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	4 348 €	25 %	1 087,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-2042-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : CABINET MASSON SA  
 Adresse administrative : 60 BOULEVARD DE CHARONNE  
75020 PARIS 20  
 Statut Juridique : Société Anonyme  
 Représentant : Monsieur Daniel JAUGEAS, GESTIONNAIRE  
 Objet : NC  
 N° SIRET : 67201845400021

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : réalisation d'un audit énergétique de la copropriété située 58/62 boulevard de charonne à Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2010

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2011

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Diagnostic énergétique de 2 bâtiments :

- un bâtiment datant de 1970, de 10 étages et regroupant 27 logements

- un bâtiment de 1993, de 9 étages et regroupant 23 logements et des bureaux

**Localisation géographique :**

- PARIS 20

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
investissements	4 348,00	100,00%
Total	4 348,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 304,00	29,99%
Subvention ADEME	1 087,00	25,00%
SUBVENTION REGION	1 087,00	25,00%
SUBVENTION VILLE de Paris	870,00	20,01%
Total	4 348,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Habitat privé – CDSR – syndicats de copropriété	5 394,36 €
2008	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	1 794,28 €
	Montant total	7 188,64 €

75-7

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016576</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : MARRAST – SYNDIC DE LA COPROPRIETE 10 RUE LE GRATTIER A PARIS : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies- Investissement maître d'ouvrage	2 900 €	25 %	725,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-2042-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : CABINET MARRAST  
 Adresse administrative : 35 QUAI D'ANJOU  
75004 PARIS 04  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant : Monsieur Jérôme MARRAST, GERANT  
 Objet : NC  
 N° SIRET : 41812556300027

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : réalisation d'un diagnostic énergétique de la copropriété située 10 rue Le Grattier à Paris  
 Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2010  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Diagnostic énergétique d'une copropriété composée de 4 bâtiments totalisant 1152 m<sup>2</sup> chauffés.

**Localisation géographique :**

- PARIS 4

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
investissements	2 900,00	100,00%
Total	2 900,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	870,00	30,00%
SUBVENTION REGION	725,00	25,00%
SUBVENTION REGION	725,00	25,00%
SUBVENTION VILLE de Paris	580,00	20,00%
Total	2 900,00	100,00%

75-8

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016577</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : DEGUELDRE ANDRE/PHILIPPE &amp; CIE - SYNDIC DE LA COPROPRIETE 34/42 BVD DE GRENELLE 1/3 RUE ST CHARLES A PARIS : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies- Investissement maître d'ouvrage	5 000 €	25 %	1 250,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-2042-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : CABIBNET DEGUELDRE ANDRE/PHILIPPE & CIE  
 Adresse administrative : 40 AVENUE DE VILLIERS  
75017 PARIS  
 Statut Juridique : Société Anonyme  
 Représentant : Monsieur Pascal ROSSIGNOL, GESTIONNAIRE  
 Objet : NC  
 N° SIRET : 63200903100014

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : réalisation d'un audit énergétique de la copropriété située 34/42 boulevard de Grenelle - 1/3 rue Saint Charles à Paris  
 Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 15 décembre 2010  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

diagnostic énergétique d'un immeuble de 1958 comportant 4 bâtiments regroupant 283 logements, 1 station service et 2 locaux tertiaires

**Localisation géographique :**

- PARIS 15

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
investissements	5 000,00	100,00%
Total	5 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 500,00	30,00%
SUBVENTION REGION	1 250,00	25,00%
Subvention ADEME	1 250,00	25,00%
SUBVENTION VILLE de Paris	1 000,00	20,00%
Total	5 000,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Divers Dispositifs en investissement	1 200,00 €
2009	Aide au parc privé	644,41 €
2009	Divers Dispositifs en investissement	994,00 €
2010	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	511,49 €
	Montant total	3 349,90 €

75-9

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016641</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : SYNDICAT DE COPROPRIETE DU 11 RUE DUNOIS PARIS 13 : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	3 000 €	25 %	750,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-2042-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYNDICAT DE COPROPRIETE DU 11 RUE DUNOIS PARIS 13  
 Adresse administrative : 11 RUE DUNOIS  
75013 PARIS 13  
 Statut Juridique : Syndicat De Copropriété  
 Représentant : Monsieur Charles REMY, SYNDIC BENEVOLE DE COPROPRIETE  
 Objet : NC  
 N° SIRET : 38771373800012

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : réalisation d'un diagnostic énergétique de la copropriété  
 Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2011  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Diagnostic énergétique d'une copropriété datant du début du 20ème siècle composée de 2 bâtiments (un bâtiment de 5 étages, une maison) de 600 m<sup>2</sup> habitables au total.

**Localisation géographique :**

- PARIS 13

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
investissements	3 000,00	100,00%
Total	3 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	900,00	30,00%
SUBVENTION REGION	750,00	25,00%
Subvention ADEME	750,00	25,00%
SUBVENTION VILLE de Paris	600,00	20,00%
Total	3 000,00	100,00%

77-1

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10013847</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : COMMUNE DE MELUN (77) : RACCORDEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE AU RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies- Investissement maitre d'ouvrage	23,9 t CO2 évitée 186 500 €	150€/t CO2 évitée	3 585€

**Imputation budgétaire :** 907-75-20414-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE MELUN  
 Adresse administrative : 16 RUE PAUL DOUMER  
77011 MELUN CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Gérard MILLET, Maire  
 N° SIRET : 21770288500013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage

Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2010

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2010

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : le dossier de demande de subvention a été reçu complet par la Région en mai 2010 et n'a pas pu être présenté à une commission permanente précédente.

**Description :**

Raccordement de la maison de l'enfance (crèche et halte garderie) au réseau de chaleur de la ville de Melun :

Besoin annuel de 200MWh

1) Consommation électrique sur une année pour la solution de référence avec un rendement de 95% :  
 $200/0.95=210.52\text{MWh/an}$

Représentant une émission de CO2 de :  
 $180*210520=37.89\text{t de CO2}$

2) Consommation de chaleur sur une année pour le projet de raccordement avec un rendement de 90% :  
 $200/0.90=222.22\text{MWh}$

Représentant une émission de CO2 de :  
 $0.063^{(1)} \times 222220 = 13.99\text{t}$  de CO2

<sup>(1)</sup> les émissions de CO2 au kWh du réseau de chaleur de la ville de Melun (0.063kg de CO2/kWh) est définies par l'Arrêté du 4 mai 2009 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine : JORF n°0116 du 20 mai 2009 page 8395)

**Sur une année le raccordement permet d'éviter l'émission de :  $37.89 - 13.99 = 23.9\text{T}$  de CO2**

Soit une subvention de la Région de  $23.9 \times 150\text{€}/\text{t}$  de CO2 évitée = **3585€**

**Localisation géographique :**

- MELUN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables

L'organisme ne récupère pas la TVA.

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2010

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
investissements	186 500,00	100,00%	Aide régionale proposée	3585,00	1.92%
Total	186 500,00	100,00%	SUBVENTION CAF	53 000,00	28.42%
			FONDS PROPRES	76915,00	41.24%
			Dotation Développement Urbain	53 000,00	28.42%
			Total	186 500,00	100,00%

#### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Dispositif de soutien en faveur des pôles touristiques régionaux	15 000,00 €
2008	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	37 520,00 €
2009	Aides Régionales en faveur du tourisme fluvial	6 120,59 €
2009	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	37 520,00 €
2009	Soutien à la création et à la diffusion numérique	1 958,00 €
2009	Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	218 000,00 €
2010	Agendas 21 locaux - Première phase	40 000,00 €
	Montant total	356 118,59 €

77-2

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10013885</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet :</b> SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (77) : GTB DU SIEGE SOCIAL REPONDANT AU NIVEAU DE PERFORMANCE "BATIMENT PASSIF"
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies- Investissement maître d'ouvrage	37 868 €	15 %	5 680,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-20418-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE  
 Adresse administrative : 1 rue de la Varenne  
77000 MELUN  
 Statut Juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunautaire  
 Représentant : Monsieur Pierre YVROUD, Président  
 N° SIRET : 20000866200013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006  
 Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2011  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Description du bâtiment concerné  
 - 1 bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> environ de bureaux avec salle de réunion de 120 places environ (bureaux 600m<sup>2</sup> + 400m<sup>2</sup> hall d'exposition et salle de réunion)

Système GTB de type Trilogie Manager. Système ouvert fiable et pérenne assurant l'ensemble des informations des lots climatisation, ventilation, distribution électrique BT et terminale éclairage, délestage et captage.

Liste des points ci-dessous :

LISTE DE POINTS GTS - SIEGM - LA ROCHETTE 77.indc

DESIGNATION / MATERIEL	QTE	LOCALISATION	MATERIEL	Liaison numérique	PTS	TA/TS	TC	SDE	TM	TR	TCP
			CVC								
PAC	2	Inter auto/manu : BP acquittement et sortie d'alarme				2	1				
		Comptage électrique									1
		Comptage frigories									1
		Comptage calories									1
		Comptage EF									1
		PAC	PAC équipée de régulation communicante LON	2							
		Cmds PAC 1					1				
		Cmds PAC 2					1				
		Défaut PAC 1				1					
		Défaut PAC 2				1					
		Etat marche PAC 1				1					
		Etat marche PAC 2				1					
		Pressostat manque d'eau PAC 1	Pressostat manque d'eau			1					
		Pressostat manque d'eau PAC 2	Pressostat manque d'eau			1					
		Thermostat de surchauffe	AquaStat			1					
		Thermostat change-over				1					
		Cmds / Défaut / Etat ppe PAC 1				4	2				
		Cmds / Défaut / Etat ppe PAC 2				4	2				
		Température départ PAC	Sonde de fluide							1	
		Température retour PAC	Sonde de fluide							1	
		Vanne d'isolement PAC 1	V2V DN 65			2	2				
		Vanne d'isolement PAC 2	V2V DN 65			2	2				
Géothermie		Cmds / Défaut / Etat ppe recyclage PAC 1				2	1				
		Cmds / Défaut / Etat ppe recyclage PAC 2				2	1				
		Température départ / retour géothermie							2		
Nappe (Option obligatoire)	1	Inter auto/manu : BP acquittement et sortie d'alarme				2	1				
		Température départ eau de nappe	Sonde de fluide							1	
		Température nappe	Sonde de fluide							1	
		Cmds / Défaut / Etat ppe nappe				4	2				
Réseaux	2	Inter auto/manu				2					
		Comptage frigories CTA									1
		Comptage calories CTA									1
		Comptage frigories Plancher									1
		Comptage calories Plancher									1
		Cmds / Défaut / Etat ppe CTA				4	2				
		Défaut variateur				1					
		Gestion de la régulation									1
		Mesure de pression	Sonde de pression							1	
		Cmds / Défaut / Etat ppe Plancher				4	2				
		Défaut variateur				1					
		Gestion de la régulation									1
		Mesure de pression	Sonde de pression							1	
		Vanne de régulation départ plancher	V3V DN 65								1
ECS Solaire	1	Fonctionnement autonome									
		Température départ ECS solaire	Sonde de fluide							1	
		Température retour ECS solaire	Sonde de fluide							1	
		Défaut production ECS solaire				1					
Sous total production						63	43	13	8	2	3

Localisation géographique :

- LA ROCHETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2010

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	37 868,00	100,00%
Total	37 868,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Aide Régionale	5 680,00	15,00%
FONDS PROPRES+Aide ADEME	32 188,00	85,00%
Total	37 868,00	100,00%

77-3

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10013892</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (77) : INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE BATIMENT PASSIF DU SIEGE SOCIAL</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	70 034 €	30 %	21 010,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-20418-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE  
 Adresse administrative : 1 rue de la Varenne  
77000 MELUN  
 Statut Juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunautaire  
 Représentant : Monsieur Pierre YVROUD, Président  
 N° SIRET : 20000866200013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006  
 Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2011  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Installation solaire photovoltaïque :  
 - Surface capteur : 220m<sup>2</sup>  
 - Puissance crête (kWc) : 13.6  
 - Production utile attendue : 11 073kWh/an  
 - Tonnes de CO2 évitées : 1.1

**Localisation géographique :**

- LA ROCHETTE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Investissement	70 034,00	100,00%
Total	70 034,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Aide Régionale	21 010,00	30,00%
FONDS PROPRES	49 024,00	70,00%
Total	70 034,00	100,00%

77-4

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10013904</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (77) : INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE SUR LE BATIMENT PASSIF DU SIEGE SOCIAL</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	5420 €	400€/m <sup>2</sup>	1 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-20418-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE  
 Adresse administrative : 1 rue de la Varenne  
77000 MELUN  
 Statut Juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunautaire  
 Représentant : Monsieur Pierre YVROUD, Président  
 N° SIRET : 20000866200013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006  
 Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2011  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Installation solaire thermique pour production d'ECS :  
 - Surface capteur : 2.5m<sup>2</sup>  
 - Production solaire utile : 797kWh/an  
 - Productivité annuelle : 399kWh/an/m<sup>2</sup>  
 - Taux de couverture moyen : 45%  
 - tonnes de CO2 évitées par rapport à une solution gaz : 0.1

**Localisation géographique :**

- LA ROCHETTE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Investissement	5 420,00	100,00%
Total	5 420,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Aide Régionale	1 000,00	18,45%
FONDS PROPRES	4 420,00	81,55%
Total	5 420,00	100,00%

77-5

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10013919</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (77) : VEGETALISATION DE LA TOITURE DU BATIMENT PASSIF DU SIEGE SOCIAL</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies- Investissement maître d'ouvrage	250m <sup>2</sup> (32 830 €)	45€/m <sup>2</sup>	11 250,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-20418-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES  
ENERGIES DE SEINE ET MARNE

Adresse administrative : 1 rue de la Varenne  
77000 MELUN

Statut Juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunautaire

Représentant : Monsieur Pierre YVROUD, Président

N° SIRET : 20000866200013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage

Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2011

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Réalisation d'une toiture végétalisée de 250 m<sup>2</sup> sur le futur siège du Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne, bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> de bureaux répondant au label Bâtiment Basse Consommation.

**Localisation géographique :**

- LA ROCHETTE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Investissement	32 830,00	100,00%
Total	32 830,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Aide Régionale	11 250,00	34,27%
FONDS PROPRES	21 580,00	65,73%
Total	32 830,00	100,00%

77-6

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10014109</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : COMMUNE DE VILLEPARISIS (77) : AUDIT ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE CELESTIN FREINET</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	2000 €	25 %	500,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-20414-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPARISIS  
 Adresse administrative : 32 RUE DE RUZE  
77272 VILLEPARISIS  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur José HENNEQUIN, Maire  
 N° SIRET : 21770514400012

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006  
 Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2010  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Audit énergétique du groupe scolaire Célestin Freinet composé d'un bâtiment R+2 accueillant l'école primaire et d'un bâtiment en RDC accueillant l'école maternelle.

**Localisation géographique :**

- VILLEPARISIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Investissement	2 000,00	100,00%
Total	2 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Aide Régionale	500,00	25,00%
Aide ADEME prévisionnelle	500,00	25,00%
FONDS PROPRES	1 000,00	50,00%
Total	2 000,00	100,00%

78-1

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016089</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : COMMUNE DE LA CELLE SAINT-CLOUD (78) : AUDIT ENERGETIQUE DU GYMNASSE CORNEILLE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies- Investissement maitre d'ouvrage	5400 €	25 %	1 350,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-20414-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  
 Adresse administrative : 8E AVENUE CHARLES DE GAULLE  
78170 LA CELLE ST CLOUD  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire  
 N° SIRET : 21780126500018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006  
 Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 15 décembre 2010  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Audit énergétique du Gymnase Corneille

**Localisation géographique :**

- LA CELLE-SAINT-CLOUD

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Investissement	5 400,00	100,00%	Aide Régionale	1 350,00	25,00%
Total	5 400,00	100,00%	FONDS PROPRES + Aide ADEME	4 050,00	75,00%
			Total	5 400,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Accessibilité des transports	42 500,00 €
2009	Accessibilité des transports	39 000,00 €
	Montant total	81 500,00 €

78-2

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016088</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet :</b> COMMUNE DE LA CELLE SAINT-CLOUD (78) : ETUDE DE FAISABILITE D'UNE CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR POUR LE GYMNASE ET LA PISCINE CORNEILLE
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	10 600 €	40 %	4 240,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-20414-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  
 Adresse administrative : 8E AVENUE CHARLES DE GAULLE  
78170 LA CELLE ST CLOUD  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire  
 N° SIRET : 21780126500018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006  
 Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 15 décembre 2010  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Etude de faisabilité d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour le gymnase et la piscine Corneille

**Localisation géographique :**

- LA CELLE-SAINT-CLOUD

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Valorisation économique de la biomasse : développement de la filière bois énergie

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Investissement	10 600,00	100,00%	Aide Régionale	4 240,00	40,00%
Total	10 600,00	100,00%	Fonds propres + aide ADEME	6 360,00	60,00%
			Total	10 600,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Accessibilité des transports	42 500,00 €
2009	Accessibilité des transports	39 000,00 €
	Montant total	81 500,00 €

78-3

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10014461</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN YVELINES (78) : BILAN ENERGETIQUE TERRITORIAL</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	100 000 €	40 %	40 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-20414-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN YVELINES  
 Adresse administrative : 2 AVENUE DES 4 PAVES DU ROY  
78185 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX  
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
 Représentant : Monsieur Robert CADALBERT, Président  
 N° SIRET : 24780045100012

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006  
 Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2011  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Elaboration du Plan Climat-Energie Territorial de Saint-Quentin-en-Yvelines qui constituera le volet opérationnel "Energie-Climat" du Plan territorial de développement durable (Agenda 21), adopté par le Conseil communautaire du 30 Avril 2009.

La première étape de ce PCET comprend la réalisation du bilan énergétique territorial prenant en compte :

- Un état des lieux territorial "énergie - GES",
- Un diagnostic sur le potentiel de maîtrise de l'énergie par la rénovation thermique des bâtiments,
- Un diagnostic sur le potentiel de développement des EnR sur le territoire.

**Localisation géographique :**

- CA DE ST QUENTIN EN YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2010

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Investissement	100 000,00	100,00%	Aide Régionale	40 000,00	40,00%
Total	100 000,00	100,00%	FONDS PROPRES	60 000,00	60,00%
			Total	100 000,00	100,00%

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Divers Dispositifs en investissement	1 753 291,00 €
2008	Soutien aux manifestations cinématographiques	10 000,00 €
2008	Acquisitions d'œuvres d'Art pour les musées - FRAM	6 000,00 €
2008	Service de soutien à domicile en faveur des personnes handicapés ou âgés	100 000,00 €
2008	Divers Dispositifs en investissement	540 600,00 €
2008	Etablissements d'accueil de jour pour personnes handicapées ou âgées	225 000,00 €
2009	Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	55 462,00 €
2009	Financement des dossiers PRU et OPI	378 000,00 €
2009	Habitat privé : Ingénierie	72 172,58 €
2009	Divers Dispositifs en investissement	85 740,00 €
2009	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	6 500,00 €
2009	Accessibilité des transports	279 390,00 €
2010	PDUIF : axes Mobilité et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	3 376 948,00 €
2010	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	531 552,00 €
	Montant total	7 420 655,58 €

78-4

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10014540</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : PROMOPOLE SEML (78) : AUDIT ENERGETIQUE DU BATIMENT ET DU VILLAGE D'ENTREPRISES</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies- Investissement maitre d'ouvrage	13 000 €	40 %	5 200,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-2042-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : PROMOPOLE SEML  
 Adresse administrative : 12 AV DES PRES  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
 Statut Juridique : Société Anonyme d'Economie Mixte  
 Représentant :  
 Objet : NC  
 N° SIRET : 34149681800020

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006  
 Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2011  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Audit énergétique du bâtiment et du village d'entreprises

**Localisation géographique :**

- CA DE ST QUENTIN EN YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Investissement	13 000,00	100,00%
Total	13 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Aide Régionale	5 200,00	40,00%
Fonds propres + aide ADEME	7 800,00	60,00%
Total	13 000,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Soutien à l'immobilier d'entreprises	1 219 592,00 €
	Montant total	1 219 592,00 €

78-5

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016457</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : VILLE DES MUREAUX : DIAGNOSTIC ENERGIE-CLIMAT TERRITOIRE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	16 675 €	40 %	6 670,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-20414-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : VILLE DES MUREAUX  
 Adresse administrative : 1 PLACE DE LA LIBERATION  
78135 LES MUREAUX CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur François GARAY, Maire  
 N° SIRET : 21780440000018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006  
 Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2011  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Diagnostic "énergie-climat" territoire :**

La ville des MUREAUX souhaite établir un diagnostic des consommations énergétiques et des émissions de GES directes et indirectes de l'ensemble des activités que son périmètre accueille. Par ce biais, elle a l'intention d'évaluer notamment la dépendance des activités de son territoire aux énergies fossiles. La ville des MUREAUX a pour objectif d'utiliser ce diagnostic en tant qu'outil d'aide à la décision, pour mettre en œuvre par la suite son Plan Climat-Energie Territorial dans le but de réduire sa dépendance aux énergies fossiles ainsi que ses émissions de GES. Elle souhaite par ce biais hiérarchiser les enjeux prioritaires.

L'étude portera donc sur l'ensemble des personnes et activités résidentes sur le territoire de la commune. Pour ce faire elle prendra en compte les consommations énergétiques et les émissions de GES des procédés industriels, du tertiaire, du résidentiel, de l'agriculture, du transport de personnes, des constructions et de la voirie, des déchets, de l'alimentation et enfin celles liées à la production d'énergie sur le territoire.

**Localisation géographique :**

- LES MUREAUX

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2010

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	16 675,00	100,00%
Total	16 675,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Aide Régionale	6 670,00	40,00%
Fonds propres et Aide ADEME	10 005,00	60,00%
Total	16 675,00	100,00%

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	45 300,00 €
2008	Soutien à la création et à la diffusion numérique	40 865,00 €
2008	Divers Dispositifs en investissement	462 000,00 €
2009	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	46 500,00 €
2009	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	45 300,00 €
2009	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	162 515,47 €
2009	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2009	Divers Dispositifs en investissement	693 054,00 €
2010	Diffusion des TIC dans les territoires locaux	6 300,00 €
2010	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	103 678,35 €
	Montant total	1 625 512,82 €

91-1

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016561</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : LE PLESSIS PATE : ETUDE DE FAISABILITE BOIS ENERGIE SUR L'ECOLE LEON BLUM</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	9 700 €	40 %	3 880,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-20414-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DU PLESSIS PATE  
 Adresse administrative : PLACE DU 8 MAI 1945  
 91220 LE PLESSIS PATE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Sylvain TANGUY, Maire  
 N° SIRET : 21910494000016

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006  
 Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2010  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Réalisation d'une étude de faisabilité d'une chaudière biomasse pour satisfaire les besoins énergétiques de l'école Léon Blum (4 bâtiments, 2345 m<sup>2</sup>, 12 salles de classe)

**Localisation géographique :**

- LE PLESSIS-PATE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Valorisation économique de la biomasse : développement de la filière bois énergie

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Investissement	9 700,00	100,00%
Total	9 700,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Aide Régionale	3 880,00	40,00%
Fonds propres et Aide ADEME	5 820,00	60,00%
Total	9 700,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	1 075,00 €
	Montant total	1 075,00 €

92-1

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10014550</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet :</b> EPAD (ETABLISSEMENT PUBLIC AMENAGEMENT DE LA DEFENSE) : ETUDE DE POTENTIEL GEOTHERMIQUE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	74 625 €	40 %	29 850,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>29 850,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-75-2042-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : EPAD ETABLISSEMENT PUBLIC AMENAGEMENT DEFENSE  
 Adresse administrative : TOUR OPUS 12 - LA DEFENSE 9  
92914 PARIS-LA DEFENSE CEDEX  
 Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial  
 Représentant : Monsieur Didier LOURDIN, Directeur Développement Durable et Transports  
 N° SIRET : 60200178600055

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006  
 Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2011  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Etude de détermination du potentiel géothermique :

- 1/ inventaire des installations de PAC sur nappes sur les territoires La Défense et Seine Arche
- 2/ Définition des ressources et potentiels géothermiques des aquifères superficiels, de l'Albien et du Néocomien
- 3/ Evaluation de l'impact hydraulique et thermique de l'exploitation des PAC déjà installées sur les nappes
- 4/ Analyse énergétique, environnementale et économique de solutions géothermiques pour la production de chaleur et de froid
- 5/ Prospective sur la géothermie au Dogger

**Localisation géographique :**

- COLOMBES
- COURBEVOIE
- LA GARENNE-COLOMBES
- NANTERRE
- PUTEAUX

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
investissements	159 197,00	100,00%
Total	159 197,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	59 700,00	37,50%
BRGM	39 799,00	25,00%
SUBVENTION REGION	29 850,00	18,75%
Subvention ADEME	29 848,00	18,75%
Total	159 197,00	100,00%

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Divers Dispositifs en investissement	775 806,00 €
	Montant total	775 806,00 €

93-1

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10014228</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : SDC DU CENTRE COMMERCIAL O'PARINOR : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	30 000 €	25%	7 500,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>7 500,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-75-2042-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SDC DU CENTRE COMMERCIAL O'PARINOR  
 Adresse administrative : LE HAUT DE GALY  
93606 AULNAY SOUS BOIS  
 Statut Juridique : Syndicat De Copropriété  
 Représentant : Monsieur Alain STEINMETZ, Directeur  
 Objet : NC  
 N° SIRET : 44478012600017

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : réalisation d'un audit énergétique du centre commercial O'Parinor

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2010

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2010

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : dossier reçu le 15 mai ne pouvant être présenté qu'à la commission permanente du 14 octobre

**Description :**

diagnostic énergétique sur un centre commercial (118 000 m<sup>2</sup>) :

- relevé des données et caractéristiques du site
- diagnostic
- propositions d'améliorations

**Localisation géographique :**

- AULNAY-SOUS-BOIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacite energetique des batiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
investissements	30 000,00	100,00%
Total	30 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	7 500,00	25,00%
Subvention ADEME	7 500,00	25,00%
FONDS PROPRES	15 000,00	50,00%
Total	30 000,00	100,00%

93-2

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10014485</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : COMMUNE DE DRANCY : DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	56 000 €	40%	22 400,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>22 400,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-75-20414-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE DRANCY  
 Adresse administrative : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
 93700 DRANCY  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Jean-Christophe LAGARDE, Député-maire  
 N° SIRET : 21930029000018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public de la commune  
 Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2011  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Diagnostic énergétique de l'éclairage public de la commune (6000 points lumineux, 2 postes haute tension et plus de 150 transformateurs) dans le but d'optimiser et réduire les consommations électriques ainsi que la pollution lumineuse.

**Localisation géographique :**

- DRANCY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Efficacité énergétique des bâtiments

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
depenses	56 000,00	100,00%
Total	56 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	19 600,00	35,00%
SUBVENTION REGION	22 400,00	40,00%
Subvention ADEME	14 000,00	25,00%
Total	56 000,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Habitat privé : Ingénierie	18 294,00 €
2007	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	100 332,60 €
2008	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	18 488,00 €
2009	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	28 763,00 €
2009	Renouvellement urbain	983 434,00 €
2009	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	18 488,00 €
2010	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	179 056,00 €
2010	Accessibilité des transports	219 500,00 €
2010	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	67 500,00 €
2010	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	367 171,20 €
2010	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	18 488,00 €
	Montant total	2 019 514,80 €

93-3

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016520</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : VILLE DE CLICHY-SOUS-BOIS : EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIQUE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	643 895 €	11,93 %	76 805,50 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-20414-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE CLICHY-SOUS-BOIS  
 Adresse administrative : PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918  
 93390 CLICHY-SOUS-BOIS  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Claude DILAIN, Maire  
 N° SIRET : 21930014200011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : raccordement de différents bâtiments communaux (maison de la petite enfance, orangerie, espace 93, groupe scolaire et gymnase Joliot-Curie, bâtiment administratif) au réseau de chaleur géothermique

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2010

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2010

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Nécessité d'engager les travaux afin de profiter de travaux de voirie et de ne pas perdre le bénéfice de financements européens In'Europe (rattrapage des inégalités).

**Description :**

Raccordement de différents bâtiments communaux (maison de la petite enfance, orangerie, espace 93, groupe scolaire et gymnase Joliot-Curie, bâtiment administratif) au réseau de chaleur géothermique.

Effacement de chaudières gaz et fioul domestique.

Quantité de CO2 évité : 155 t/an

besoins totaux des raccordements: 1625 MWh/an

Valorisation supplémentaire de géothermie : 488 MWh/an

**Localisation géographique :**

- CLICHY-SOUS-BOIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2010

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
investissements	643 895,00	100,00%	FONDS PROPRES	193 168,50	30,00%
Total	643 895,00	100,00%	SUBVENTION REGION	76 805,50	11,93%
			Subvention ADEME	76 805,50	11,93%
			SUBVENTION FEDER	297 115,50	46,14%
			Total	643 895,00	100,00%

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Habitat privé : Ingénierie	14 635,00 €
2008	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée dans l'intérêt régionale	16 200,00 €
2008	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	64 000,00 €
2008	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	71 742,00 €
2008	Campagne préventive lutte contre le saturnisme	6 720,00 €
2008	Habitat privé : Ingénierie	45 000,00 €
2009	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	63 915,00 €
2009	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	13 200,00 €
2009	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	71 742,00 €
2009	Plans municipaux contre les bruits	2 160,00 €
2009	Contrats régionaux	1 350 000,00 €
2009	Sécurisation des équipements commerciaux	152 608,70 €
2009	Structures de garde collective pour jeunes enfants	250 000,00 €
	Montant total	2 121 922,70 €

94-1

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016351</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : CRETEIL : ETUDE DE FAISABILITE D'UN NOUVEAU DOUBLET GEOTHERMIQUE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	100 000 €	40%	40 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>40 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-75-20414-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE CRETEIL  
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE  
 94010 CRETEIL CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Laurent CATHALA, Maire  
 N° SIRET : 21940028000018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : réalisation d'une étude de faisabilité d'un deuxième doublet géothermique

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2010

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2011

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Cette étude permettra de déposer un dossier de demande d'autorisation en préfecture, dont le délai d'obtention est d'un an. Ce ne sera qu'à l'obtention de l'autorisation que les travaux de forage pourront débuter. Il est donc impératif de commencer les études le plus rapidement possible.

**Description :**

L'étude est divisée en 3 parties:

- l'étude du sous-sol et de la ressource :

L'étude spécifique à la ressource géothermique devra prendre en compte tous les paramètres qui permettront à la Ville de Créteil de décider du bien fondé technique et financier du projet, mais aussi les contraintes auxquelles le projet devra répondre. La réalisation d'un second puits géothermique vise à compléter le panel énergétique en augmentant la ressource géothermique afin de dépasser le seuil de 50 % d'énergies renouvelables.

Le projet devra être présenté dans son contexte géologique et hydrogéologique régional et local. A cet effet, après avoir présenté les différents aquifères rencontrés dans le secteur étudié, le titulaire détermine les ressources exploitables sur le territoire communal et en retient deux qui seront étudiés et les points présentés seront :

- Caractérisation et mobilisation de la ressource
- Notice d'impact environnemental
- Exploitation de la ressource
- Démarches administratives et réglementaires
- Planning prévisionnel de la réalisation des études et travaux du sous sol
- Coûts d'investissement et d'exploitation

- l'étude de raccordement au réseau de chauffage urbain

Le titulaire rassemble les données relatives à la situation actuelle et établit un document de synthèse.

Il procède ensuite au calcul des besoins énergétiques et par ensemble de réseaux (réseaux nord, sud, et Echat).

Il doit vérifier ensuite l'adéquation entre les besoins et la ressource complémentaire géothermale. Pour chacune des hypothèses sur la ressource établies, le titulaire élabore le modèle énergétique que pourrait présenter le réseau de chauffage urbain de CRETEIL dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau doublet géothermal. Il détermine ensuite les solutions techniques envisageables, ainsi que les solutions techniques de secours, dans le cas de l'échec des forages ou d'une ressource insuffisante.

- l'étude technico-économique et le bilan juridique

Cette phase doit permettre d'estimer les investissements à réaliser et les modalités de leur financement, d'évaluer les coûts d'exploitation et de déterminer les montages juridiques possibles en détaillant pour chacun les avantages et les contraintes.

#### Localisation géographique :

- CRETEIL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2010

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
investissements	100 000,00	100,00%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	35 000,00	35,00%
Subvention ADEME	25 000,00	25,00%
SUBVENTION REGION	40 000,00	40,00%
Total	100 000,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2007	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	62 850,00 €
2007	Structures de garde collective pour jeunes enfants	315 000,00 €
2008	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	45 480,00 €
2008	Divers Dispositifs en investissement	31 005,00 €
2008	Contrat Urbain de cohésion Sociale	133 818,00 €
2008	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	16 000,00 €
2009	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	53 865,00 €
2009	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	45 480,00 €
2010	Financement des dossiers PRU et OPI	286 490,00 €
	Montant total	989 988,00 €

95-1

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016437</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet : SPASM SOCIETE PARISIENNE D'AIDE A LA SANTE MENTALE : INSTALLATION D'UNE PAC SUR SONDES POUR LE CHAUFFAGE ET L'ECS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON HOSPITALIERE A CERGY</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies- Investissement maitre d'ouvrage	325 814 €	30 %	97 744 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-2042-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SPASM SOCIETE PARISIENNE D'AIDE A LA SANTE MENTALE

Adresse administrative : 31 RUE DE LIEGE  
75008 PARIS 8

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Pascal CACOT, Directeur Général

Objet : Favoriser le développement de la santé mentale et des soins appropriés auprès des sujets présentant des troubles psychiques.  
Elle étudie, met en place et évalue les moyens aptes à prévenir les troubles psychiques et les processus d'exclusion qui peuvent en dépendre.  
Elle étudie, met en place et évalue les moyens favorisant la readaptation, la réhabilitation et l'insertion sociale auprès de ces mêmes sujets et de leur entourage.

Date de publication au JO : 12 janvier 1960

N° SIRET : 77567089600015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage  
Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006  
Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2010  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2011  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Installation d'une PAC sur sondes pour le chauffage et l'ECS d'une maison Hospitalière à Cergy de 4384m<sup>2</sup> sur 7 bâtiments :

- Besoins : 263 MW en chauffage et 139 MW en ECS
- Puissance (kW) : 240
- COP : 4.60
- Nature du forage : 28 sondes à 100m de profondeur

- Tonnes de CO2 évitées : 82.8T

**Localisation géographique :**

- CERGY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Investissement	325 814,00	100,00%
Total	325 814,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Aide Régionale	97 744,00	30,00%
Fonds propres et Aide ADEME	228 070,00	70,00%
Total	325 814,00	100,00%

95-2

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10014477</b>
--

Commission Permanente du 14 octobre 2010

<b>Objet :</b> SYNDICAT INTERCOMMUNAL VILLIERS LE BEL-GONESSE : EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR A L'ENSEMBLE IMMOBILIER DLM/PLM
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	2 827 000 €	150€/tCO2	789 150,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-75-20414-375001-PJ75-001  
375001017-Maitrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYNDICAT INTERCOMMUNAL VILLIERS LE BEL-GONESSE  
 Adresse administrative : 66 RUE DE PARIS  
95500 GONESSE  
 Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
 Représentant : Monsieur Michel JAURREY, Président  
 N° SIRET : 25950197100024

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage  
 Rapport Cadre : CR44-06 du 17/05/2006

Objet du projet : extension du réseau de chaleur de Villiers le Bel / Gonesse à l'ensemble immobilier PLM/DLM

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2010  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2010  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'extension du réseau de chaleur à cet ensemble immobilier permet de faire passer el taux d'énergie renouvelable de 33% à plus de 50% d'énergie renouvelable. afin de profiter de ce taux dès la prochaine saion de chauffe, il est impératif de réaliser les travaux cet été ; faute de quoi ils seraient repoussés à l'été prochain.

**Description :**

Raccordement de l'ensemble immobilier PLM/DLM représentant 2429 logements au réseau de chaleur de Villiers le Bel / Gonesse.

Cet ensemble immobilier est actuellement chauffé grâce à du gaz naturel et du fioul.

Ce raccordement permet :

- de valoriser 29 623 MWh géothermiques supplémentaires
- d'éviter l'émission de 5 261 tonne de CO2.

L'extension nécessite la pose de 1,9 km de réseau, d'adapter les sous stations existantes et d'optimiser le fonctionnement du doublet géothermique.

l'extension et les opérations d'optimisation permettent de passer d'un taux d'ENR de 33% à 55%", permettant ainsi au réseau de chaleur de proposer une TVA à 5,5% sur l'ensemble de sa facture.

**Localisation géographique :**

- VILLIERS-LE-BEL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE/Energies renouvelables

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2010

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
investissements	2 827 000,00	100,00%
Total	2 827 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ADEME	350 850,00	12,41%
SUBVENTION REGION	789 150,00	27,91%
FONDS PROPRES	1 687 000,00	59,67%
Total	2 827 000,00	100,00%

## **ANNEXE 3 A LA DELIBERATION**

Convention type

**CONVENTION  
ENTRE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
ET .....**

**La Région d'Ile-de-France,**

dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS  
représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON  
en vertu de la délibération n° CP .....  
ci-après dénommée “ la Région ”,

d'une part,

.....,  
dont le siège est situé .....  
représentée par ....., M .....  
ci-après dénommé « le maître d'ouvrage »,

d'autre part,

Après avoir rappelé la délibération du Conseil régional CR 44-06 du 17 mai 2006, relative au plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire sur la période 2006 – 2010,

Sont convenus ce qui suit :

**ARTICLE 1 – Objet**

La présente convention vise à préciser les conditions d'attribution de la subvention régionale ainsi que les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'opération décrite à l'article 2.

**ARTICLE 2 – Détermination du montant de la subvention régionale**

Le montant de la subvention régionale est apprécié au regard des autres financements publics présentés par le maître d'ouvrage dans le budget prévisionnel conformément au règlement d'attribution adopté par la délibération CR 44-06 du 17 mai 2006.

Description	Surface (m <sup>2</sup> )	Dépenses subventionnables HT	Subvention	
			Taux/ barème	Montant
				€

En tout état de cause, le montant cumulé des subventions perçues (tous financeurs confondus, Conseil Régional compris) ne pourra dépasser le plafond de 80 % du coût total du projet hors taxe subventionnable.

**ARTICLE 3 – Echancier prévisionnel de réalisation**

Pour les opérations retenues, l'échéancier prévisionnel de réalisation figure dans le tableau ci-joint :

	Date estimée
Début	
Fin	

**ARTICLE 4 – Engagements du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage s'engage à :

- mener les opérations jusqu'à leur terme et conformément au projet soumis à la Commission Permanente du Conseil Régional,
- assurer le complément de financement, y compris tout dépassement financier éventuel par rapport à l'estimation globale arrêtée à l'article 2,
- inscrire sur son budget d'investissement les crédits nécessaires pour assurer la bonne réalisation des opérations,
- mettre en place un comité de pilotage composé :
  - o du maître d'ouvrage
  - o de la Région
  - o tout autre organisme financeur (ADEME,...),
- réunir ce comité au moins une fois,
- fournir un bilan énergétique d'exploitation de l'installation au Conseil Régional pendant une durée de 5 ans après réalisation des travaux.

**ARTICLE 5 – Engagements de la Région**

La Région décide d'accorder à ce programme une contribution maximale de ..... € sur la base du tableau financier prévu à l'article 2, sous forme d'une subvention.

La Région se réserve le droit de réviser ses engagements financiers en cas de non réalisation de l'opération ou de réalisation non conforme au projet de convention accepté par la Commission Permanente.

**ARTICLE 6 – Durée de la convention**

La présente convention prend effet à la date de la décision d'attribution de la subvention régionale à savoir la date de la commission permanente d'attribution.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 7.1 de la présente convention.

Aucun commencement des opérations ne doit en outre avoir été effectué avant la décision d'attribution, sauf dérogation explicite.

## **ARTICLE 7 – Durée de validité et modalités de versement de la subvention régionale**

### **7.1. Délais de validité de la subvention**

Le bénéficiaire dispose d'un délai de **3 ans** maximum à compter de la date de décision d'attribution de la subvention pour présenter une première demande de versement.

A compter de la première demande, le bénéficiaire dispose d'un délai de **4 ans** maximum pour présenter la demande de solde. Passé ce délai, la subvention ou son reliquat est caduque ou annulé.

### **7.2. Modalités de versement**

Le versement de la subvention est effectué sur demande du bénéficiaire, des acomptes dans la limite de 80 % du montant de la subvention pourront être demandés par le bénéficiaire.

Chaque demande d'acompte devra être :

- accompagnée des références, dates et montants des factures ou actes payés au titre de l'opération précisant le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées,
- signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

La demande de solde est :

- signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée accompagnée du certificat d'achèvement des actions,
- accompagnée des références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées,
- accompagnée du compte rendu financier final en dépenses et en recettes de l'opération signé par le représentant légal du bénéficiaire.

Le montant de la subvention déterminé par application des règles définies constitue un plafond. Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire de la subvention s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté par application du taux ou du barème de la subvention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

La restitution de la subvention régionale peut être exigée en cas de divergence manifeste entre la nature des réalisations et celle de l'opération inscrite à la convention.

## **ARTICLE 8 – Suivi du contrat**

Le maître d'ouvrage informe la Région de la date du commencement et de celle de la fin d'exécution de l'opération, afin de dresser le bilan des actions et travaux réalisés.

Le comité de pilotage mis en place par le maître d'ouvrage, dont la composition est décrite à l'article 4, doit se réunir au moins une fois afin d'être tenu informé de l'état d'avancement du projet et des difficultés rencontrées lors de sa mise en œuvre.

**ARTICLE 9 – Restitution de la subvention**

En cas d'inexécution par le maître d'ouvrage de ces obligations contractuelles ou d'une utilisation des fonds non conforme à leur objet, la subvention sera restituée.

Dans ce cas, il sera procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

En outre, la Région se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la somme versée, au regard de la qualité des prestations effectuées.

**ARTICLE 10 – Modification de la convention**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant, soumis à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France.

La demande d'avenant par le maître d'ouvrage devra être faite pendant la durée de la convention.

**ARTICLE 11 – Résiliation de la convention**

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

**ARTICLE 12 – Information – Communication (pour les travaux)**

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Pendant toute la durée des travaux, le maître d'ouvrage doit apposer à la vue du public, un panneau d'information (ou plusieurs suivant la disposition des lieux) facilement lisible, faisant apparaître la mention « travaux réalisés avec le concours financier de la Région Ile-de-France à hauteur de X% du montant global ».

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1<sup>ère</sup> de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

A .....	A Paris, le .....
Le Maître d'ouvrage	Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France
	Jean-Paul HUCHON

## **ANNEXE 4 A LA DELIBERATION**

Avenant

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION  
ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE  
ET  
PARIS HABITAT OPH**

**La Région d'Ile-de-France,**

dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS  
représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON  
en vertu de la délibération n° **CP 10-xxx du 14 octobre 2010**  
ci-après dénommée “ la Région ”,

d'une part,

**PARIS HABITAT OPH**

dont le siège est 21 bis rue Claude Bernard - 75253 PARIS CEDEX 05  
représenté par son Directeur Général, Monsieur Pierre-René LEMAS,  
ci-après dénommé « le maître d'ouvrage »,

d'autre part,

Après avoir rappelé la délibération du Conseil régional CR 44-06 du 17 mai 2006, relative au plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire sur la période 2006 – 2010,

Sont convenus ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Dans la convention, en vertu de la délibération CP 09-478 du 28 mai 2009, conclue avec PARIS HABITAT, pour la réalisation du programme 2009 comprenant un volet « ETUDES » sur 9 sites et un volet « REALISATIONS » de 42 opérations, il convient de modifier les articles 6 et 7 comme suit :

### **ARTICLE 6 – Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention à savoir la date de commission permanente d'attribution (28 mai 2009).

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 7.1 de la présente convention.

Aucun commencement des opérations ne doit en outre avoir été effectué avant la décision d'attribution, sauf dérogation explicite.

## **ARTICLE 7 – Durée de validité et modalités de versement de la subvention régionale**

### **7.1. Délais de validité de la subvention**

Le bénéficiaire dispose d'un délai de **3 ans** maximum à compter de la date de décision d'attribution de la subvention pour présenter une première demande de versement.

Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an maximum par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai de trois ans mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai de **4 ans** maximum pour présenter la demande de solde. Passé ce délai, la subvention ou son reliquat est caduque ou annulé.

### **7.2. Modalités de versement**

Le versement de la subvention est effectué sur demande du bénéficiaire, des acomptes dans la limite de 80 % du montant de la subvention pourront être demandés par le bénéficiaire.

Chaque demande d'acompte devra être :

- accompagnée des références, dates et montants des factures ou actes payés au titre de l'opération précisant le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées,
- signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

La demande de solde est :

- signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée accompagnée du certificat d'achèvement des actions,
- accompagnée des références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées,
- accompagnée du compte rendu financier final en dépenses et en recettes de l'opération signé par le représentant légal du bénéficiaire,
- en cas d'aide aux études, accompagnée d'un livrable valant rapport ou rendu d'études (sous format informatique et / ou papier) qui compile l'ensemble des informations inscrites au cahier des charges de l'étude (ex : rapport du calcul thermique réglementaire, résultats des études de conception en Basse consommation, résultats des études de faisabilité sur les énergies renouvelables, potentiel / gisement des énergies renouvelables, gisement des économies d'énergie ...).

### **7.3. Révision du montant subventionné**

Le montant de la subvention déterminé par application des règles définies constitue un plafond. Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire de la subvention s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux ou du barème unitaire de l'article 2 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

La restitution de la subvention régionale peut être exigée en cas de divergence manifeste entre la nature des réalisations et celle de l'opération inscrite à la convention.

**ARTICLE 2**

Les autres articles de convention demeurent inchangés.

A PARIS, le.....	A PARIS, le.....
Le Maître d'ouvrage	Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France
Pierre-René LEMAS Directeur Général	Jean-Paul HUCHON

## **ANNEXE 5 A LA DELIBERATION**

Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude préalable à l'élaboration du volet combustion de la biomasse en filière collective du schéma de développement de la biomasse énergie en Ile-de-France

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION DU VOLET  
COMBUSTION DE LA BIOMASSE EN FILIERE COLLECTIVE DU SCHEMA DE  
DEVELOPPEMENT DE LA BIOMASSE ENERGIE EN ILE-DE-FRANCE**



Entre

La Région Ile-de-France, représentée par son Président, Monsieur Jean Paul HUCHON

Et

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) représentée par son Président, Monsieur Philippe VAN DE MAELE et par délégation le Directeur régional Ile-de-France, Monsieur Gwénaél GUYONVARCH

- Vu l'article 8 du code des Marchés publics (décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006)
- Vu la délibération n°10-238 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 janvier 2010
- Vu la délibération n°      en date du

## **PREAMBULE**

Les propositions issues des tables rondes du Grenelle de l'environnement affichent l'objectif suivant : « augmenter de 20 millions de Tep la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique national à l'horizon 2020 ». La déclinaison de ces objectifs effectuée par le Comité opérationnel (COMOP) n° 10 du Grenelle propose que la biomasse pour des usages « chaleur » réponde à 30% de cet objectif. Alors que la consommation dans le secteur domestique se stabiliserait<sup>1</sup>, la consommation de biomasse énergie dans le secteur « collectif et industriel » ou pour la production de chaleur par « cogénération » serait multipliée par plus de cinq à l'horizon 2020.

**Le Conseil régional Ile-de-France, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Préfecture de la Région Ile-de-France souhaitent donc décliner cet objectif du Grenelle de l'environnement à l'échelle francilienne en lançant une mission d'études début 2010.**

Cette étude doit permettre d'identifier les contraintes et les opportunités propres à l'Île-de-France et, à l'appui de ces éléments de diagnostic, de fixer des premières pistes d'objectifs. Cette première mission d'études comportera également une analyse des gisements disponibles.

**Pour ce faire, il est prévu de confier l'organisation globale de l'opération intitulée « Etude préalable à l'élaboration du volet combustion de la biomasse en filière collective du Schéma de développement de la biomasse énergie en Ile-de-France » à un prestataire spécialisé, pour réaliser la totalité de l'étude.**

## **CECI AYANT ETE EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

### **ARTICLE 1 : Objet du groupement de commandes**

Il est constitué entre les membres signataires de la présente convention portant groupement de commandes, conformément à l'article 8 du code des marchés publics.

Le présent groupement a pour objet la passation, le suivi et l'exécution d'un marché relatif à l'organisation de l'opération « Etude préalable à l'élaboration du volet combustion de la biomasse en filière collective du Schéma de développement de la biomasse énergie en Ile-de-France ».

### **ARTICLE 2 : Membres du groupement**

Le groupement de commandes visé à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention constitutive comprend les membres énumérés ci-après :

- la Région Ile-de-France représentée par son Président Monsieur Jean Paul Huchon ou son représentant,
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) représentée par son Président Monsieur Philippe Van De Maele ou son représentant,

---

<sup>1</sup> La consommation du secteur « individuel » resterait identique tout en couvrant plus de besoins grâce au remplacement des appareils existants, peu performants, par des appareils plus performants au niveau énergétique et environnemental.  
@BCL@48092AEE

**ARTICLE 3 : Durée du groupement et de la convention**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties.

Elle prend fin au terme du marché à procédure adaptée.

**ARTICLE 4 : Coordonnateur du groupement**

Les parties conviennent de désigner la Région Ile-de-France, dont le siège est 35 boulevard des Invalides à Paris (75007), comme coordonnateur du groupement de commandes prévu à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

La Région Ile-de-France est désignée dans la présente convention comme « le Coordonnateur ». Elle est chargée d'exercer les missions prévues par l'article 5 de la présente convention.

**ARTICLE 5 : Missions du coordonnateur**

Pour la réalisation de l'objet du groupement, le Coordonnateur est chargé des missions suivantes.

**5.1 Organisation des opérations de sélection du cocontractant**

Le Coordonnateur est chargé, conformément à l'article 8-II du code des marchés publics, de procéder, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, et en particulier des dispositions du code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, nécessaires à la réalisation de l'objet du groupement défini à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

Cette mission implique notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- que le Coordonnateur définit le type de marché applicable,
- que le Coordonnateur définit, dans le respect des règles du code des marchés publics, les procédures de publicité et de mise en concurrence éventuellement applicables à la passation du marché
- qu'il procède à la mise en œuvre de ces procédures, ce qui inclut notamment la rédaction du dossier de consultation, l'analyse des candidatures et des offres, la rédaction des documents constitutifs du marché, l'information des candidats évincés, etc.

Le Coordonnateur tient les membres du groupement informés du déroulement des procédures.

**5.2 Commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres qui interviendra le cas échéant dans le cadre de la procédure nécessaire à la passation du marché est celle du Coordonnateur, conformément aux dispositions de l'article 8-VII du code des marchés publics.

### **5.3 Signature et notification des marchés publics**

Le Coordonnateur est chargé, conformément à l'article 8-VII du code des marchés publics, de signer et notifier au cocontractant retenu le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Il en informe les membres du groupement de commandes.

### **5.4 Exécution des marchés publics**

Le Coordonnateur est chargé d'exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement, conformément aux dispositions de l'article 8-VII du code des marchés publics.

A ce titre, il assure notamment le contrôle de l'exécution, la constatation du service fait et la passation des avenants.

Après établissement du service fait, le Coordonnateur transmettra aux autres membres du groupement les factures ayant trait aux dépenses qui leur sont rattachées.

Les missions du Coordonnateur ne donnent pas lieu à rémunération.

Mandat est également donné au coordonnateur pour ester en justice pour le compte des différents membres du groupement, aussi bien en tant que demandeur qu'en tant que défendeur dans le cadre strict de sa mission. Toute action sera précédée d'une demande d'accord des parties à la convention.

## **ARTICLE 6 : Engagement des membres du groupement**

Les membres désignés à l'article 2 de la présente convention sont chargés de définir leurs besoins et de les communiquer au Coordonnateur, dans des conditions de délais fixées par le Coordonnateur et permettant l'accomplissement des formalités nécessaires à la conclusion du marché. Le coordonnateur peut solliciter des membres toute précision utile dans ce cadre.

Le montant total et maximal des prestations est estimé à 90 000€ TTC, répartis de la façon suivante entre les membres :

- 30 000 € TTC pour la Région Ile-de-France, soit 33,3%
- 60 000 € TTC pour l'ADEME, soit 66.7%

## **ARTICLE 7 : Rémunération du titulaire du marché**

Chaque membre du groupement est chargé d'assurer le paiement du titulaire à hauteur de son engagement financier.

Le marché donnera lieu au versement d'acomptes, selon les modalités définies dans le marché du titulaire.

## **ARTICLE 8 : Modification de la convention**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant, approuvé par l'ensemble des membres du groupement selon les règles qui leur sont propres.

**ARTICLE 9 : Recours**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable et, autant que de besoin, avant toute procédure contentieuse, fait appel à une mission de conciliation du Tribunal Administratif de Paris dans le cadre des dispositions de l'article L.211-4 du Code de Justice Administrative.

**Pour le Conseil régional Ile-de-France**

Le Président

**Pour l'Agence de l'Environnement et de la  
Maîtrise de l'Energie (ADEME)**

Le Président

M. Jean-Paul HUCHON

M. Philippe VAN DE MAELE